

## Ils ont saisi une seconde chance après un licenciement

Pas facile de rebondir quand on a perdu son travail. Bernard Solastiouk, 50 ans, a opté pour la reconversion. Il raconte son parcours du combattant.

« Je suis entré au centre de recherche d'Isoroy en septembre 1989. À la création de Plysorol, je suis devenu directeur marketing du groupe, pendant cinq ans. J'ai été licencié en 2005, à cause de l'évolution de l'entreprise.

J'en suis sorti en me disant que je ne voulais plus travailler dans l'industrie. Et je souhaitais rester dans la région. Deux exigences qui m'ont coûté cher.

Au début, je pensais envoyer deux-trois CV et retrouver rapidement du boulot. Mais à l'époque, j'avais 45 ans. Les entreprises préféraient embaucher des personnes plus jeunes, ayant de l'expérience dans leur branche.

C'est très difficile de s'orienter vers un autre secteur. Il n'y a pas de dispositif d'accompagnement pour les cadres. La seule solution, c'est de garder le même métier mais en acceptant d'aller travailler à des kilomètres.

### Du bénévolat pour retrouver un travail

Je suis resté au chômage pendant trois ans et demi. J'ai très mal vécu cette période. Le plus dur, c'est l'incertitude. On se demande ce qu'on vaut.

Et il y a les difficultés financières.

Les deux dernières années, je suis devenu responsable de l'antenne du pays d'Auge de l'association Compétences en temps partagé (Lire ci-contre). J'ai fait quelques missions dans des entreprises. Cela m'a permis de me constituer un réseau, de faire connaissance avec des partenaires comme la Maison de l'emploi ou la chambre de commerce.

Heureusement que j'avais cette association. J'y étais à temps plein. J'ai investi deux ans de bénévolat pour retrouver du travail.

En 2008, j'ai postulé pour prendre la direction de la Maison de l'emploi à Lisieux. J'avais vu une annonce à Pôle emploi. J'étais connu et reconnu par les partenaires donc j'ai obtenu le poste.

Cela fait un an et demi que je l'occupe. Je ne regrette pas mes choix. C'est possible de retrouver du travail, encore faut-il avoir une stratégie, en fonction de son expérience et des secteurs porteurs. >>

Propos recueillis par **Sylvie DEJOUY**.



### L'association facilite l'emploi des cadres

#### Trois questions à...

**Guy-Pierre Ollagnier**, responsable local de l'association Compétences en temps partagé.

#### En quoi consiste votre association ?

Elle regroupe des cadres et techniciens supérieurs licenciés, et des femmes qui ont suivi leur mari après une mutation, et qui souhaitent faire du temps partagé. Le but: trouver des missions pour les adhérents, sur une période déterminée de courte durée, ou indéterminée mais, par exemple, pour seulement deux jours par semaine.

#### Quel est l'avantage pour les cadres ?

Cela permet de remettre les personnes en recherche d'emploi dans un réseau social, de reprendre une activité. Ils doublent ainsi leurs chances de retrouver un Travail. Pour d'autres personnes, c'est un choix vie car elles ne souhaitent pas être attachées qu'à une seule entreprise mais travailler pour plusieurs. C'est très enrichissant. Et si l'une ferme, il reste toujours les autres.



#### Et pour les entreprises ?

Ils peuvent confier à quelqu'un, qui a des compétences, des missions précises comme ouvrir un marché, développer un nouveau procédé industriel ou former du personnel.

**Association Compétences en temps partagé**, CCI du pays d'Auge, 100 avenue Guillaume-le-Conquérant.  
Mail : [ctplisieux@ctpbn.com](mailto:ctplisieux@ctpbn.com)